

# CARTOGRAPHIE DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

## VENELLES

Edition mai 2015

### La carte du bruit en 10 points :

- ➊ Répondre à la **Directive Européenne 2002/49/CE** relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement
- ➋ Cartographier le **bruit routier, ferré, industriel et aérien** des 36 communes du Pays d'Aix. La carte ne traite pas des bruits de voisinage ni des activités militaires.
- ➌ Utiliser des indicateurs introduits par la Directive Européenne, pour visualiser le bruit globalement sur une période donnée : **Lden sur 24h et du Ln de 22h à 6h du matin**. Ces indicateurs sont exprimés en décibels.
- ➍ La cartographie permet de visualiser le **niveau moyen annuel d'exposition** au bruit et d'identifier la contribution de chaque source
- ➎ On considère qu'à partir de **65 dB(A) en moyenne** les habitants sont gênés par le bruit. La réglementation fixe le niveau d'intervention à **68 dB(A) pour** le bruit routier.
- ➏ Les cartes de bruit **sont issues de calcul** et non pas de mesures : les gestionnaires des équipements bruyants ont fournis à la CPA les données d'entrée nécessaires à la modélisation du bruit
- ➐ L'exploitation des cartes permet **d'estimer l'exposition au bruit de la population** et des **bâtiments dit sensibles**
- ➑ Les cartes seront **tenues à la disposition du public** dans les locaux de la Communauté du Pays d'Aix et publiées par voie électronique : [www.agglo-paysdaix.fr](http://www.agglo-paysdaix.fr).
- ➒ L'analyse des cartes permettra d'établir, en concertation avec les différents acteurs concernés, **un plan d'actions** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.
- ➓ Les cartes seront actualisées tous les **5 ans**

*Pour en savoir plus, pour vous aider :*

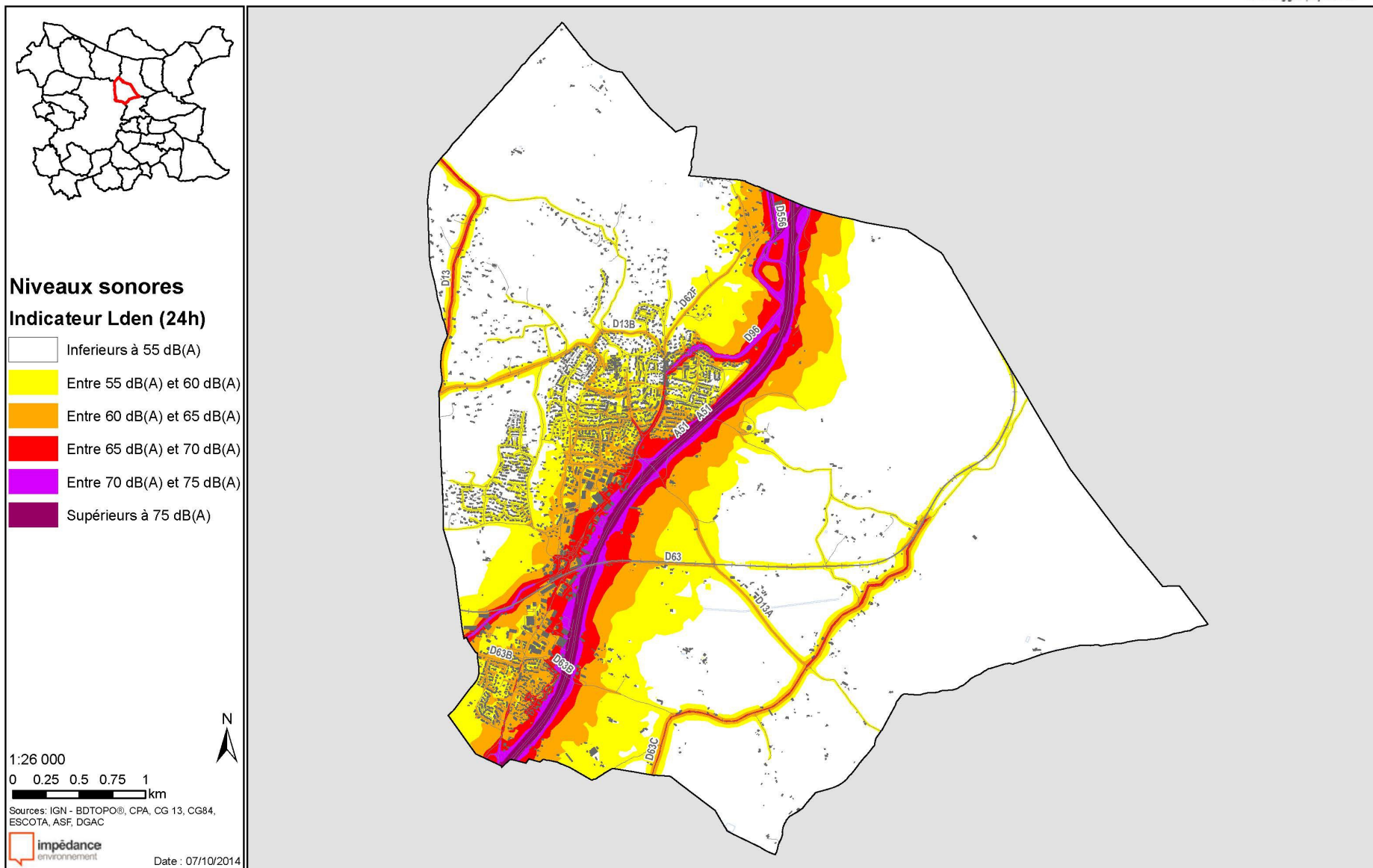
**Communauté du Pays d'Aix**  
**Direction Environnement**  
**Hôtel de Boadès – CS 40 868**  
**13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**  
[ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr](mailto:ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr)  
**04 42 91 49 56**





# VENELLES

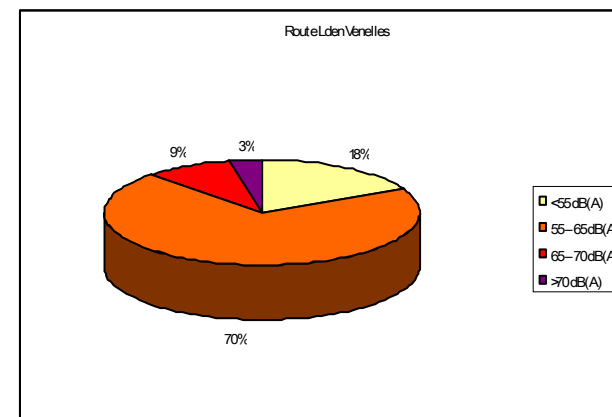
## Carte de bruit - Cumul d'exposition Valeurs pondérées sur 24h (Indicateur Lden)



Personnes exposées en moyenne sur 24 h :

### Indicateur L<sub>den</sub>

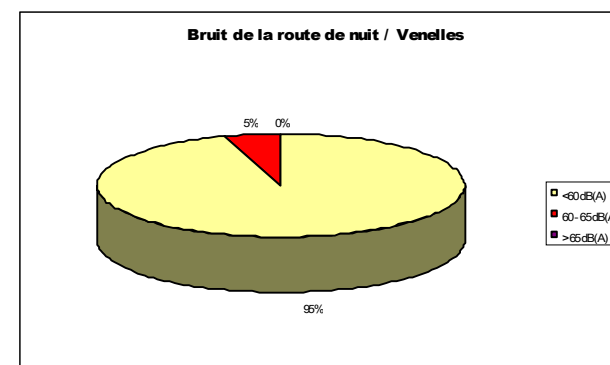
Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit industriel		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 55 et 60 dB(A)	3084	36%	1	0%	0	0%	0	0%
entre 60 et 65 dB(A)	2698	32%	21	0%	0	0%	0	0%
entre 65 et 70 dB(A)	759	9%	0	0%	0	0%	0	0%
entre 70 et 75 dB(A)	272	3%	0	0%	0	0%	0	0%
à plus de 75 dB(A)	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Au dessus du seuil</b>	<b>546</b>	<b>6%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>



### Personnes exposées de nuit ( entre 22h et 6h ) :

#### Indicateur L<sub>night</sub>

Population exposée	Bruit routier		Bruit ferré		Bruit industriel		Bruit aérien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
entre 50 et 55 dB(A)	3436		21		0		0	
entre 55 et 60 dB(A)	861	10%	0	0%	0	0%	0	0%
entre 60 et 65 dB(A)	414	5%	0	0%	0	0%	0	0%
entre 65 et 70 dB(A)	10	0%	0	0%	0	0%	0	0%
entre 70 et 75 dB(A)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
à plus de 75 dB(A)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Au dessus du seuil</b>	<b>225</b>	<b>3%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>



**6%** des habitants de la commune sont soumis à des bruits dépassant les valeurs limites de jour (68 dB(A) du à la route . **3%** le sont en période de nuit. Aucun établissements sensibles n'est situé dans un secteur au delà des valeurs limites réglementaire.

**18%** des habitants de la commune habitent en zone calme, lieux où le bruit est inférieur à 55 dB (A), comme la plupart des établissements sensibles;

## Les sources du bruit :

La commune de **Venelles** est concernée essentiellement par le bruit routier., même si on relève quelques points de gêne dûs au train :

### Bruit routier :

A51 / gestionnaire : ESCOTA / Classement sonore : niveau 2

N96 / gestionnaire CG13 : Classement sonore : niveau 3

D63 / (gestionnaire CG13 / classement sonore : non classé

### Bruit ferré :

Voie Sisteron –  
Marseille

### Bruit industriel :

ICPE soumis à autorisation : 1

### Bruit aérien :

/

## Plaintes connues sur la Commune :

Plusieurs plaintes 'bruit' enregistrées par la CPA concernent la ville Venelles. Elles se situent le long de l'A8 dont ESCOTA est le gestionnaire.

## Etudes réalisées par la CPA *(résultats à votre disposition auprès du service écologie urbaine de la CPA).*

### Etudes acoustiques :

- Les Michelons - 2008

...et depuis dans le cadre de l'**observatoire du bruit** :

- /

## Les zones à enjeux du territoire d'Aix en Provence :

Grâce à l'analyse des cartes de nuit certains secteurs apparaissent comme sensibles, soit du fait des niveaux de bruit importants, soit par l'usage du bâtiment :

- secteurs dont les niveaux de bruit dépasse les valeurs réglementaires (68 dB(A) sur 24h ou 62 dB(A) la nuit)
- habitations dont les permis de construire sont antérieurs au 6 octobre 1978
- l'usage d'habitation des bâtiments ou présence d'établissements sensibles
- densité de population
- connaissance de plaintes sur le secteur
- vulnérabilité des population (ZUS...)

Sur la commune d'Aix, les quartiers suivants ont été identifiés :  
**Aucun secteur n'a été identifié sur la commune de Venelles**

## Les Etablissements dont les niveaux de bruit sont supérieurs aux valeurs réglementaires :

aucun

## Les travaux déjà réalisés avec les gestionnaires de voies :

- 5 protections individuelles de façades / A8 / ESCOTA – CPA / 2004

**A noter : la CPA a mis en place une nouvelle politique d'appui aux gestionnaires, aux communes et aux particuliers pour résorber le bruit (délib xxx).**  
Toutes les info sont disponibles auprès du service écologie urbaine – 04 42 91 49 56 ou sur le site internet de la CPA (rubrique bruit).